**Réf 01 : Acuité visuelle**

 Le pouvoir séparateur correspond à l’angle minimal sous lequel deux points situés côte à côte sont vus distinctement.

Exemple :

A

OEIL

α

B

5 m (proportion non respectée)

Pour calculer le pouvoir séparateur il faut donc évaluer α.

Acuité visuelle : c’est l’inverse du pouvoir séparateur (le pouvoir séparateur étant exprimé en minute d’arc, l’acuité visuelle s’exprime en dixième : 10 dixièmes, 5 dixième….).

L’acuité visuelle permet ainsi d’estimer la capacité de l’œil à discriminer 2 points distincts, ceci en fonction de la distance qui sépare les deux points et la distance entre le globe oculaire et ces deux points.

 La minute d’arc (1’) est la référence de normalité. Cette valeur angulaire n'est pas utilisée en France, où l'on a préféré rapporter cette valeur à une fraction de 10. On parle alors de « dixièmes » d'acuité. Quand on a dix dixièmes (10/10°) d'acuité, on considère que la vision est correcte. Ce score correspond à la [moyenne](http://fr.wikipedia.org/wiki/Moyenne) de la vision des personnes [emmétropes](http://fr.wikipedia.org/wiki/Emm%C3%A9trope). L’acuité visuelle est égale à l’inverse du diamètre apparent minimum :

AV = , et s’exprime en dixièmes.

ou

* a diamètre apparent en mn d’arc

et

a = 3.44 

* d distance minimum des points discernables, exprimée en mm
* D distance d’observation, exprimée en m

Exemple : si a=1’ d’arc AV = 10/10 ème, si a = 2,5’ AV = 4/10ème.